

LE MINISTRE

Paris, le 19 FEV. 2010

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 16 décembre 2009, vous avez exprimé le souhait d'une revalorisation du taux des indemnités kilométriques, au motif notamment de la perspective de mise en place d'une « taxe carbone », et demandé que le remboursement des frais occasionnés par l'usage pour le service d'un véhicule personnel, se fasse sur la base des frais réels.

J'ai bien pris note de ces demandes, toutefois je ne peux y répondre favorablement.

En premier lieu, je rappelle que la refonte des textes relatifs au remboursement des frais de déplacement effectuée en 2006 a maintenu le principe de barèmes forfaitaires.

Ce dispositif présente de réels avantages en termes de lisibilité et d'équité de traitement des agents appelés à se déplacer ; à ce stade, il n'est pas envisagé de le réformer.

En second lieu, la baisse notable du coût des carburants, intervenue depuis août 2008, date de la dernière revalorisation des indemnités kilométriques, ne met pas à l'ordre du jour une nouvelle revalorisation de ces dernières.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Eric WOERTH

Monsieur Laurent AUBURSIN
Secrétaire général
Fédération des Finances FO
46, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS